

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 MARS 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Lundi Cinq du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT – M. Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AIDE EXCEPTIONNELLE
OCTROYÉE À MADAME SUZY
LUCE BRIOLAN POUR LA
PARTICIPATION DE SA FILLE
NOREEN LUCE AU CHAMPIONNAT
TROPHÉE DE FRANCE DE BMX
DU 24 - 25 JUIN 2017**

CM-2018-1S-CAB-02

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de madame Suzy LUCE BRIOLAN, administrée de la ville du Gosier, qui sollicite la Municipalité pour un accompagnement financier en vue de la participation de sa fille Noreen LUCE, au championnat Trophée de France de BMX du 24 et 25 juin 2017 ;

Considérant que Noreen LUCE a été sélectionnée pour représenter le club Team Extreme Karukera à ce championnat ;

Considérant la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration de Noreen LUCE par le club ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner dans le cadre de sa politique sportive, les athlètes qui évoluent au sein des associations ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'allouer une aide exceptionnelle de sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-six centimes (799,36 €) à madame Suzy LUCE BRIOLAN pour la participation de sa fille au championnat Trophée de France de BMX, des 24 et 25 juin 2017.
- Article 2 :** D'approuver la dépense engagée à cet effet, et de l'imputer au chapitre 67 « charges exceptionnelles » du budget de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

09 MARS 2018

Et publication ou notification
le

09 MARS 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 5 mars 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Jean- Pierre DUPOND LOUPE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aide exceptionnelle octroyée à Madame Suzy LUCE BRIOLAN pour la participation de sa fille Noreen LUCE au championnat trophée de France de BMX du 24 - 25 juin 2017

Date de transmission de l'acte : 09/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2018

Numéro de l'acte : CM20181SCAB02 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180305-CM20181SCAB02-DE

Date de décision : 05/03/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres